

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AA CONSULTING ENGINEERING

EURL au capital de 1 000 euros

Siège social : 139 RUE GERHARD, 92800 PUTEAUX

940 121 809 R.C.S. Nanterre

PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026, A 10h00,

M. Amar Arthur, associé unique de la société AA CONSULTING ENGINEERING, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 139 RUE GERHARD, 92800 PUTEAUX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 940 121 809, gérant et associé unique de ladite Société constate les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- L'affectation du résultat de l'exercice ;
- Le changement du siège social ;
- Les éventuelles conventions règlementées ;
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Rapport de gestion du gérant

M. Amar Arthur, gérant de la société, constate que conformément aux articles L. 232-2 et L.227-9-1 du Code du Commerce, la société est dispensée de l'obligation d'écrire un rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette dispense est due au fait que la société ne dépasse pas les seuils prévus pour l'établissement obligatoire d'un rapport de gestion (total du bilan, chiffre d'affaires, nombre moyen de salariés).

Rapport du commissaire aux comptes

M. Amar Arthur, gérant de la société, constate que, conformément aux dispositions de l'article L.227-9-1, la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par conséquent, l'associé unique constate que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 31 391.91 euros de la manière suivante :

- Réserve Légale : 100€
- Report à Nouveau : 31 291.91 €

Compte tenu de cette affectation, le total des capitaux propres ressort à 32 391.91 euros.

TROISIEME RESOLUTION

Présence ou non de convention(s) réglementée(s)

M. Amar Arthur, gérant de la société, constate que, conformément aux articles L. 227-10 du Code de commerce relatifs aux conventions réglementées, aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

QUATRIEME RESOLUTION

Changement de siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle située au :

139 RUE GERHARD, 92800 PUTEAUX

à la nouvelle adresse suivante :

2 RUE ROUSSELLE, 92800 PUTEAUX

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social est modifié en conséquence.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé unique donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au [REDACTED] de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toute formalité auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

Signatures du président et associé unique :

Arthur Amar

[REDACTED]